

Conseil d'arrondissement du mardi 30 mai 2023

Vœu présenté par Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu·e·s de la majorité municipale relatif à la situation des lycées professionnels et au projet de réforme les concernant

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet chaque année à 650 000 jeunes, notamment ceux et celles des classes populaires, d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme ;

Considérant les annonces de réforme pour l'enseignement professionnel du Président de la République, faisant fi des engagements et concertations menées ces derniers mois avec les organisations syndicales ;

Considérant la volonté du Président de la République d'allonger la durée des stages en entreprises au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages, de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte de formation aux besoins du patronat local, de revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions ;

Considérant qu'à l'automne 2022, la réforme proposée par Carole Grandjean avait déclenché une forte mobilisation des enseignant.e.s des lycées professionnels, avec pour effet le retrait de la proposition d'augmentation de la durée des stages de 50% ;

Considérant l'annonce par le Président de la République devant les organisations patronales d'une nouvelle loi les concernant, laissant craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du Travail, ce qui impacterait le statut des élèves et des professeurs et aurait pour effet un retour en arrière de plus de 100 ans sur l'intégration de ces filières au sein du ministère de l'Éducation nationale ;

Considérant que l'augmentation de la durée des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera la préparation au diplôme du baccalauréat en année de terminale;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles, qui sont le parent pauvre des politiques publiques alors qu'elles s'adressent à des jeunes aux parcours scolaires et personnels difficiles, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, en revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages et en créant une allocation d'études ;

Considérant que l'annonce d'une rémunération des stages financés par l'État et non par les entreprises s'apparente à la mise à disposition aux entreprises d'une main d'œuvre gratuite, alors que les élèves en stage travaillent, bien souvent sur des tâches subalternes, en

remplacement de salarié.e.s absent.e.s ou en congés, ou sur des activités temporairement en besoin de main d'œuvre peu qualifiée ;

Considérant que l'adéquation forcenée entre les cartes de formation des lycées professionnels et les besoins des entreprises locales est une rupture d'égalité qui assigne les élèves non à leurs choix de métier mais à leur secteur géographique et à ses spécificités, ce qui fragilisera leurs parcours professionnels, les rendant fortement dépendant des fermetures et délocalisations d'entreprises ;

Considérant que le pacte spécifique au lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignant.e.s de ces filières s'apparente au « travailler plus pour gagner plus » alors que les enseignant.e.s sont d'ores-et-déjà sous-rémunéré.e.s par rapport à leurs diplômes et tâches, et que la France est en Europe parmi les pays à la plus forte charge annuel de travail des enseignant.e.s et parmi les pays à la plus faible rémunération ;

Considérant que l'enseignement professionnel a déjà subi des réformes qui ont largement dégradé les conditions scolaires, parfois déjà difficiles pour certains élèves exclu.e.s du lycée général, notamment en diminuant drastiquement les heures d'enseignement général comme professionnel ;

Considérant les fermetures annoncées de filières par le gouvernement et les fermetures de sites de lycées professionnels décidées par la Présidente de la région Ile-de-France ;

Considérant que ces fermetures concerneront, à partir de la rentrée 2023, sept établissements parisiens : l'annexe du lycée Théophile-Gautier (12ème), l'annexe du lycée Lucas-de-Nehou (14ème), et les lycées Brassai (15ème), Suzanne-Valadon (18ème), Georges-Brassens (19ème), Armand-Carrel (19ème), et Charles-de-Gaulle (20ème) ;

Considérant que ces fermetures sont dictées avant tout par la volonté de récupérer du foncier pour déployer d'autres actions, de réaliser des économies sur le service public d'éducation et qu'elles vont de facto favoriser les formations privées ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication en direction des collégien.ne.s sur l'intérêt des filières professionnelles, avec notamment une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que plus de 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures aboutiraient à augmenter la taille des lycées vers lesquels les élèves des filières professionnelles seront redirigé.e.s, dégradant la qualité du climat scolaire, qui est un enjeu important et reconnu de la qualité de formation ;

Considérant que certaines fermetures aboutiraient à perdre la polyvalence à l'œuvre dans certains établissements, positive pour la mixité sociale des établissements scolaires ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 lycéen.ne.s, particulièrement celles et ceux issu.e.s des classes populaires, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région Ile-de-France du service public d'enseignement ;

Carine Petit, Amine Bouabbas, Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale souhaitent réaffirmer leur soutien aux élèves des lycées professionnels ainsi qu'à l'ensemble des équipes pédagogiques engagées auprès de ces dernier.e.s et émettent le vœu que la Ville de Paris interpelle l'État et la Région Ile de France afin :

- **De renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels;**
- **D'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel;**
- **De renoncer à la fermeture brutale et non concertée de filières professionnelles et des 7 sites de lycées professionnels à Paris.**